

DÉBORDEMENTS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES DANS LA CITÉ. ÉTUDES DE CONFLITS ET D'INTERVENTIONS PUBLIQUES DU 18^E EU 20^E SIÈCLE

résumé

L'objet de ce programme est une réflexion collective sur l'histoire des conflits suscités dans l'espace public par les débordements industriels. Elle a été menée à partir de l'étude de cas observés entre le 18^e et le 20^e siècle, c'est-à-dire au cours de l'industrialisation. Sa logique est programmatique et vise la mise à l'épreuve d'une histoire interdisciplinaire, l'interdisciplinarité constituant l'une de ses caractéristiques. Elle s'inscrit dans la quête d'une compréhension par l'histoire des évolutions les plus récentes du rapport des sociétés industrielles à la nature, aux milieux, à la ressource, aux aléas climatiques. Pour ce faire, les questionnements considèrent le temps long des problèmes contemporains dont il est reconnu qu'ils s'ont ancrés dans un passé parfois plurimillénaire. Ils soumettent à l'épreuve de l'histoire l'idée d'une rupture dans les rapports des sociétés industrielles à la nature et à l'environnement. Elle constate que l'essentiel des difficultés auxquelles renvoient les conflits environnementaux ne relèvent pas seulement des pollutions mais de flux et de limites. Cette situation aujourd'hui est exacerbée un environnement devenu clos et fini, borné par des limites désormais connues ou prévisibles. Elle commande tant le retour vers le territoire, au plus près du théâtre des opérations de production, que l'intérêt pour l'attitude des publics au niveau le plus local. Une histoire interdisciplinaire de ces relations conflictuelles suscitées par les débordements de l'industrie est nécessaire afin de saisir la nature des rapports que les membres de sociétés devenues aujourd'hui hyper industrielles entretiennent désormais au travers de la question environnementale. Ce programme s'est donc attaché aux termes d'une histoire interdisciplinaire de la conflictualité locale suscitée par les pollutions, nuisances et risques générés au cours de trois siècles d'industrialisation. Cette mise à l'épreuve de l'histoire abouti à la proposition d'une grille de lecture et d'interprétation permettant d'explorer les méthodes et les façons de faire depuis différents champs disciplinaires, de confronter les sources et les matériaux à mobiliser dans cette perspective. Elle permet de confronter le souhait d'une histoire interdisciplinaire avec les problématiques environnementales du présent touchant directement aux relations entre des activités industrielles et leurs populations voisines, dans un contexte où semble s'être installée une situation de conflictualité environnementale à la fois globale et locale quasi-systématique et permanente.

La présente restitution des réflexions collectives part d'un panorama historique retraçant l'évolution de la conflictualité environnementale et des logiques dominantes de sa régulation, depuis l'ancien régime, jusqu'à l'actuelle injonction au développement durable soumise aux impératifs de gestion de la société du risque et de l'incertitude. La saturation industrielle de l'environnement a en effet conduit au passage en quelque sorte d'une société productrice de pollutions à celle malade de ses conséquences. Ce qui se traduit par une évolution perceptible des sensibilités face à l'expansion continue des activités, des territoires et des dispositifs sociaux dédiés à l'industrie. L'exigence d'un impossible confinement total des débordements industriels passés, présents et futurs rend d'autant plus impérieux sa compréhension que les conflits environnementaux menacent désormais des équilibres locaux de plus en plus vulnérables. Pour ce faire, les différentes catégories d'analyse mobilisées au cours de ce programme sont délimitées par leur capacité d'interprétation des phénomènes observés dans le passé. La notion de dispositif sociotechnique territorialisé rassemble ainsi, derrière celle de sa négociation dans la cité, tous les éléments de la conflictualité environnementale dont le motif reste dans tous les cas la contestation des débordements d'une activité industrielle. Une ultime proposition de lecture invite à discerner quatre étapes de ce processus d'émergence dans la cité de la conflictualité environnementale. Elle

intègre dans un même mouvement la production, le débordement, la contestation et la régulation des comportements autorisant en dernière instance la poursuite de la production.

Cette conception d'abord intuitive du débordement et de leurs conflits renvoie à la nécessité de considérer comment, pourquoi et par qui ou quoi est qualifié, ce qui passant des frontières, des limites d'un dispositif de production pose problème. Elle renvoie tout autant à leur traduction, à l'idée de leur expression, de la manifestation de ces débordements sous des formes les plus variées qui permettent de faire exister ou de faire disparaître ces débordements. Ces traductions sont dès lors des qualifications de ce qui déborde selon des modes pluriels d'existence, dans des espaces de négociations spécifiques. Ce sont ces lieux de la négociation permanente pour qualifier ces débordements et les réguler que nous avons désigné par ce terme de « cités ». Les cités constituent ces espaces, ces domaines d'existence des débordements selon des critères spécifiques de désignation et de qualification, selon des règles internes de fonctionnement propre à ces lieux, selon des intérêts, des cultures, des critères propres à chacune d'eux. Bref, le terme « débordement » forme une notion qui a permis de fédérer l'équipe, notion dont la fonction était de proposer, aujourd'hui, sous l'égide de l'interdisciplinarité, une interprétation, une restitution des conflits du passé liés à l'insertion dans l'environnement d'un dispositif sociotechnique de production. Le débordement désigne alors plus simplement ce qui - issu d'un dispositif sociotechnique de production - pose problème et suscite la controverse, le conflit, la négociation, l'impératif de réguler ce qui déborde : non seulement régulation des flux de matières, mais aussi et surtout régulation du comportement des acteurs impliqués dans ces conflits, c'est-à-dire en somme la régulation du conflit lui-même.